

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2024

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF30

présenté par
M. Bouloux, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 37, substituer au mot :

« fixée »,

le mot :

« déterminée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.